Communiqué

du Collectif pour le respect des droits des étrangères et étrangers 93

Mercredi 11 décembre 2024

Bonjour.

Depuis plusieurs jours, nous appelions à un rassemblement ce vendredi 13 décembre devant la sous-préfecture de Saint-Denis à 8h30, heure de son ouverture.

Hier, mardi 10 décembre, dans la matinée (alors qu'une nouvelle sous-préfète venait d'être nommée), le secrétaire général de la sous-préfecture a contacté par téléphone l'une des personnes du collectif ayant déclaré ce rassemblement en préfecture.

Il lui a alors dit que nous devions repousser le rassemblement à 10h pour de prétendues raisons de sécurité et autres risques de trouble à l'ordre public, sans quoi il n'ouvrirait pas la sous-préfecture et annulerait donc les rendez-vous individuels prévus à ce moment-là dans ses locaux.

Des rendez-vous vitaux que les personnes concernées ont arrachés après des mois et des mois d'attente, le plus souvent pour des renouvellements de titre de séjour...

Nous avons donc pris acte des propos du secrétaire général et, lors de la réunion du collectif hier soir, nous avons décidé de céder à son chantage.

Le chemin de la victoire est semé d'embûches.

Merci donc de relayer l'appel ci-dessous :

Rassemblement devant la sous-préfecture de Saint-Denis (2 rue Catulienne) Vendredi 13 décembre à 10h

Nous, habitantes et habitants de Seine-Saint-Denis, avec ou sans papiers français, associations, collectifs, organisations politiques et syndicales de Saint-Denis, nous sommes révolté·es par les conditions de non-accueil et la maltraitance des personnes étrangères à la sous-préfecture de Saint-Denis, comme partout en Île-de-France.

Il faut en finir avec les politiques discriminatoires et humiliantes qui conduisent à fabriquer des « sans-papiers ».

Demandons-nous : Quel est leur but ? À qui profitent-elles ?

Nous réclamons à la sous-préfète :

• La disponibilité permanente de créneaux de rendez-vous pour déposer une demande

- La mise en place d'un accueil effectif, inconditionnel et en présentiel à l'intérieur de la sous-préfecture (et non dans la rue), tenu par des agents formés et en nombre suffisant
- La délivrance systématique, dès le dépôt de la demande, d'un récépissé avec autorisation de travail et d'une attestation de prolongation de droits
- Le respect de l'arrêt du Conseil d'État du 10 juin 2020 enjoignant à l'État de respecter un « délai raisonnable » pour instruire les dossiers
- La fin de l'utilisation de la procédure AES (Admission Exceptionnelle au Séjour) pour traiter des situations qui relèvent du plein droit
- Le respect des listes de pièces demandées par le ministère de l'Intérieur : pas de demandes extralégales !
- La fin des blocages et retards systématiques dans le traitement des demandes

La lutte continue!

Régularisation de toutes les personnes sans titre de séjour ! Solidarité!

Collectif pour le respect des droits des étrangères et étrangers 93 contact : collectifrde93@gmail.com